



Réf dossier : 8164
N° ordre de passage : 18
N° annuel : C2022_0401

DÉLIBÉRATION **RÉUNION DU CONSEIL DU 4 JUILLET 2022**

Assurer une gestion performante des ressources de la Métropole - Finances et fiscalité - - Budget supplémentaire 2022 (DM1)

Le budget primitif 2022, voté en décembre dernier, nécessite des ajustements, pour certains importants, afin :

- de reprendre les résultats de 2021,
- d'effectuer des modifications comptables neutres financièrement,
- d'ajuster des dépenses et des recettes nouvelles,
- de prendre en compte les impacts budgétaires de nouvelles mesures liées aux conséquences économiques, financières et sociales.

Deux points particuliers doivent être soulignés dans le cadre de ce budget supplémentaire :

- sur la section de fonctionnement, les principales dépenses concernent les dépenses liées aux fluides et révisions des indices de prix. Les inscriptions liées à ces dépenses, tous budgets confondus (hors subventions aux exploitants de transports) s'élèvent à 17,1 M€. A cela s'ajoutent d'importantes dépenses pour les transports (15 M€) en lien à la fois avec l'évolution des index, la prise en charge d'impacts COVID et sur 2020 et 2021, l'augmentation très sensible de l'offre à partir de septembre et le gel des tarifs à la rentrée malgré l'inflation.
- sur la section d'investissement, la Métropole a accéléré la mise en place de la procédure comptable et budgétaire des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP). Cela engendre une très forte hausse des AP et donc des engagements juridiques avec la création de 11 AP nouvelles pour un montant de 207 M€ et une forte diminution des crédits de paiement sur 2022 pour caler le rythme de décaissement au plus proche de la réalité de la facturation.

Parmi les mouvements budgétaires, les propositions suivantes peuvent être soulignées :

Budget principal

En fonctionnement, les nouvelles recettes concernent essentiellement :

- ✗ la reprise des résultats,
- ✗ un ajustement de la CVAE de 5 M€,

- ✗ un complément de DGF et des compensations de l'Etat pour 0,23M€,
- ✗ une recette de la régie des équipements sportifs (0,5 M€),
- ✗ la participation des EPCI au co voiturage (57 K€),
- ✗ les forfaits post stationnement (0,4 M€),
- ✗ les excédents des budgets annexes (1,3 M€ des ZAE et 2,4 M€ de la régie Assainissement).

Les principales dépenses concernent :

- l'inscription pour la vente et le rachat d'UPM ainsi que la taxe foncière en dépenses et en recettes,
- les dépenses nouvelles liées aux coûts des fluides s'élèvent à 9,7 M€,
- une inscription de 0,8 M€ pour le covoiturage suite à une nouvelle prévision en fonction de l'évolution jusqu'en décembre du nombre de trajets qui est en forte hausse.

Les principales autres inscriptions sont fléchées pour des subventions. Parmi les principales subventions, nous pouvons citer :

- la subvention nette à la régie des équipements sportifs : 0.8 M€ (transfert Diochon et pas de recette Naming sur 2022),
- la subvention pour l'association Normandie Impressionniste : 0,2 M€,
- la subvention pour l'association Rouen Capitale Européenne de la Culture : 0,12 M€,
- la subvention à l'EPCC Cirque Théâtre : 40 K€,
- les subvention CPER ESR et tourisme : 0,2 M€,
- la subvention pour la fédération des maisons de santé : 0,13 M€
- les subventions prévention spécialisée : 0,2 M€,
- la subvention pour la régie Rouen Normandie Sites et Monuments : 70 K€

En section d'investissement, les principales inscriptions sont relatives aux reports des engagements de crédits de l'exercice 2021 qui n'ont pas encore donné lieu à des mandatements (71 M€). Outre ces crédits de reports, des ajustements de crédits à la hausse ou à la baisse sont proposés et principalement des ajustements liés à la mise en place des AP.

Parmi ces principaux ajustements, nous pouvons noter :

Propositions de crédits en réduction :

- études de planification urbaine (PLUI, RLPI ...) : - 0,65 M€,
- participation au capital SPVR VH2 (transition énergétique) : -0,95 M€,
- concessions RNA : - 1,3 M€,
- provision pour acquisitions foncières : - 0,5 M€,
- acquisition / vente site UPM : -9,7 M€ (comptabilisées en fonctionnement),
- travaux sur les espaces publics : -1,6 M€,
- travaux Bâtiments : -0,4 M€,
- gens du Voyage : -0,4 M€,
- renaturation : -0,5 M€,
- réhabilitation du stade Diochon : -1,3 M€ (ajustement des crédits de paiement),

- travaux NPNRU : - 1 M€ (ajustement des crédits de paiement),
- projets de territoire : - 1M€ (ajustement des crédits de paiement),
- travaux quais bas rive droite : - 0,7 M€ (ajustement crédits de paiement),
- FSIC / FACIL : - 7,6 M€ (ajustement de crédits suite à la création de 2 AP/CP),
- schéma Directeur des Mobilités Actives N2 : - 4,5 M€ (ajustement des crédits de paiement).

Propositions de crédits en augmentation :

- tranchée couverte ferroviaire : 0,76 M€ (ajustement des crédits de paiement),
- ZFE primes à la reconversion des véhicules : 0,5 M€ (ajustement des crédits de paiement),
- Parc Urbain des Bruyères : 1,2 M€ (ajustement des crédits de paiement),
- Ségur de la santé : 0,45 M€ (ajustement des crédits de paiement),
- enseignement supérieur : 0,25 M€ (ajustement des Crédits de paiement),
- fonds concours GPMR : 0,15 M€ (ajustement des crédits de paiement),
- Pôle muséal Beauvoisine : 0,2 M€ (ajustement des crédits de paiement),
- fonds de concours SDIS : 0,86 M€ (ajustement des crédits de paiement),
- infrastructures cyclables : 0,125 M€ (ajustement des crédits de paiement).

Les propositions de Budget Supplémentaire des budgets annexes Déchets Ménagers, des Transports et de la régie Rouen Normandie Création engendrent un ajustement des subventions d'équilibre du budget principal (détail à suivre).

Budget des Transports

Pour le budget des Transports, les principales dépenses de fonctionnement concernent les factures liées à Sometrar (13,5 M€) et aux TAE (1,5 M€). Les 13,5 M€ intègrent les régularisations de 2020 et 2021, la négociation de l'avenant 36 (décembre 2021), la négociation de l'avenant 37 (juillet 2022), la négociation de l'avenant 38 (automne 2022) et la régularisation estimative de 2022 liée l'exploitation réelle. Le montant inscrit pour les TAE (1,5 M€) correspond à la recomposition du réseau à compter du 1er septembre 2022 et à l'évolution des coûts dans un contexte inflationniste. Des dépenses supplémentaires ont été inscrites pour le Living Lab et notamment la subvention de la Métropole et la cotisation au MIX (0,2 M€). Les dépenses nouvelles liées à l'augmentation du prix de l'électricité s'élèvent à 0,3 M€ (hors TAE et contrat SOMETRAR).

En investissement, les principales dépenses nouvelles sont fléchées pour les acquisitions de bus (4,9 M€) et la révision des bogies du métro (0,2 M€) ainsi que l'inscription complémentaire de 1,2 M€ pour le remboursement de l'avance de l'Etat suite aux pertes tarifaires et à la baisse du versement mobilité. De plus, des crédits ont été retirés pour les études et travaux F1 (-1 M€), pour les études liées à la programmation des nouvelles infrastructures (-0,3 M€) et des crédits de paiement ont été inscrits pour 1 M€ pour l'extension TEOR St Hilaire Boulingrin. Pour équilibrer cette décision modificative, et compte tenu de l'affectation des résultats, la subvention du budget principal est réduite de 9,8 M€.

Budget des Zones d'Activité

Les principaux mouvements concernent l'affectation des résultats et le reversement de l'excédent au Budget Principal.

Budget des Déchets Ménagers

Les mouvements concernent principalement l'affectation des résultats excédentaires et la diminution de la subvention du budget principal de 1,1 M€. En fonctionnement, les facturations du SMEDAR de l'exercice 2021 n'ont pas été estimées à hauteur de l'exercice budgétaire et le mois de décembre n'a pas pu être comptabilisé sur 2021. C'est ainsi que 2,5 M€ doivent être inscrits sur 2022. Les dépenses nouvelles liées aux coûts des fluides s'élèvent à 0,4 M€. Une recette supplémentaire de 1 M€ sera inscrite pour la TEOM (indexation sur l'inflation prévue en loi de Finances).

En investissement, les crédits ont été revus en fonction de l'état d'avancement des travaux. Ainsi, 0,5 M€ de travaux pour les déchetteries sont retirés, 0,15 M€ sont retraités pour le matériel de transport et les crédits liés au centre technique des déchets sont diminués de 0,2 M€ suite à la création d'une AP.

Régie de l'Eau

Pour la Régie Eau, les inscriptions en fonctionnement liées à l'augmentation du coût des fluides et des indices s'élèvent à 2,9 M€. Outre ces dépenses, les principales dépenses proposées dans cette DM concernent des crédits liés aux annulations de factures et aux provisions pour créances irrécouvrables (0,8 M€).

Régie de l'Assainissement

Concernant le Budget de l'Assainissement, outre les dépenses liées à l'augmentation du prix des fluides et des indices (4,4 M€), une somme de 0,7 M€ a été inscrite pour les créances irrécouvrables et une provision pour les futures non-valeurs, ainsi que 1 M€ d'indemnité actuarielle pour l'éventuel remboursement anticipé d'un emprunt. Ce budget présente un excédent récurrent depuis deux ans, ce qui n'est pas possible juridiquement pour une régie. C'est pourquoi, nous proposons de verser une partie de l'excédent de la Régie Assainissement au Budget Principal (2,4 M€) dans l'attente de la reprise des dépenses d'investissement. S'agissant de la section d'investissement, la principale inscription concerne des crédits affectés à des remboursements anticipés d'emprunt pour 9,1 M€.

Régie Énergie Calorifique

La Régie Énergie Calorifique propose une augmentation du budget liée à la prise en compte des montants de travaux actualisés à la hausse sur le raccordement du réseau Martainville au réseau de la Petite Bouverie et l'extension St-Julien (+1,6 M€).

Au regard des mouvements proposés dans le cadre de cette DM, nous pouvons diminuer les inscriptions d'emprunts du budget primitif pour un montant total de 24 M€ (tous budgets confondus). De plus, nous avons inscrit 9,1 M€ en dépenses pour des remboursements anticipés, ce qui peut permettre à la Métropole de se désendetter à la fin de l'exercice 2022, notamment sur la Régie Assainissement.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et notamment l'article 6,

Vu les statuts de la Métropole,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Nicolas ROULY, Vice-Président,

Considérant :

- la décision d'affectation des résultats de clôture,
- les propositions d'inscription de dépenses et de recettes nouvelles,
- les ajustements de crédits liés au recalage des AP/CP (Autorisations de programmes/ Crédits de paiement),

Le budget supplémentaire s'équilibre de la manière suivante :

Budget principal	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	Chapitre 011	19 805 960,00	Chapitre 20	3 489 509,56
	Chapitre 012	11 700,00	Chapitre 204	19 393 525,63
	Chapitre 65	-8 345 597,53	Chapitre 21	10 163 730,30
	Chapitre 023	9 196 150,36	Chapitre 23	6 576 377,03
			Chapitre 13	3 155 199,00
			Chapitre 26	-950 000,00
			Chapitre 27	2 500 000,00
			Chapitre 45	84 568,95
			Chapitre 001	14 328 452,82
			Chapitre 040	1 250,00
			Chapitre 041	642 773,00
TOTAL		20 668 212,83		59 385 386,29
RECETTES	Chapitre 70	10 316 695,00	Chapitre 13	19 374 743,60
	Chapitre 73	55 525 194,00	Chapitre 16	-14 913 120,71
	Chapitre 731	-49 585 395,00	Chapitre 10	48 978 293,42
	Chapitre 74	-133 138,00	Chapitre 27	800 000,00

	Chapitre 75	4 543 606,83	Chapitre 024	-5 000 000,00
	Chapitre 042	1 250,00	Chapitre 45	306 546,62
			Chapitre 021	9 196 150,36
			Chapitre 041	642 773,00
TOTAL		20 668 212,83		59 385 386,29

Budget annexe des déchets ménagers	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	Chapitre 011	3 425 529,00	Chapitre 20	7 486,50
	Chapitre 012	200 000,00	Chapitre 21	3 683 645,79
			Chapitre 23	-92 068,21
			Chapitre 13	18 000,00
			Chapitre 204	1 363,61
TOTAL		3 625 529,00	TOTAL	3 618 427,69
RECETTES	Chapitre 731	1 000 000,00	Chapitre 13	57 466,47
	Chapitre 74	-883 873,51	Chapitre 16	-3 776 456,66
	Chapitre 002	3 509 402,51	Chapitre 001	7 337 417,88
	TOTAL	3 625 529,00	TOTAL	3 618 427,69

Budget annexe ZAE	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	Chapitre 65	1 255 770,60	Chapitre 001	2 724 800,07
TOTAL		1 255 770,60	TOTAL	2 724 800,07
RECETTES	Chapitre 002	1 255 770,60	Chapitre 16	2 724 800,07
TOTAL		1 255 770,60	TOTAL	2 724 800,07

Budget annexe des Transports	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	Chapitre 011	353 500,00	Chapitre 20	-708 659,86
	Chapitre 65	16 220 870,00	Chapitre 21	8 929 130,58
	Chapitre 023	5 263 109,00	Chapitre 23	3 985 235,52
	Chapitre 014	1 500,00	Chapitre 13	440 000,00
			Chapitre 16	1 272 109,00
			Chapitre 041	11 393 071,00
			Chapitre 001	2 882 663,79
	TOTAL	21 838 979,00	TOTAL	28 193 550,03

RECETTES	Chapitre 74	-9 779 280,19	Chapitre 13	9 584 853,86
	Chapitre 002	31 618 259,19	Chapitre 10	1 952 516,17
			Chapitre 021	5 263 109,00
			Chapitre 041	11 393 071,00
TOTAL		21 838 979,00	TOTAL	28 193 550,03

Régie publique de l'Eau	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	Chapitre 011	4 024 710,00	Chapitre 20	1 337 848,89
	Chapitre 65	355 000,00	Chapitre 21	1 343 373,27
	Chapitre 67	415 509,00	Chapitre 23	9 725 153,65
	Chapitre 68	430 000,00	Chapitre 16	89 104,30
	Chapitre 023	7 114 822,30	Chapitre 001	2 775 357,07
TOTAL		12 340 041,30	TOTAL	15 270 837,18
RECETTES	Chapitre 70	1 100 000,00	Chapitre 13	3 892 090,91
	Chapitre 78	355 000,00	Chapitre 16	-7 425 762,00
	Chapitre 002	10 885 041,30	Chapitre 10	11 689 685,97
			Chapitre 021	7 114 822,30
TOTAL		12 340 041,30	TOTAL	15 270 837,18

Régie publique de l'assainissement	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	Chapitre 011	4 231 740,00	Chapitre 20	581 144,35
	Chapitre 65	355 000,00	Chapitre 21	1 402 108,92
	Chapitre 66	1 000 000,00	Chapitre 23	7 092 385,27
	Chapitre 67	2 853 035,23	Chapitre 16	9 093 750,00
	Chapitre 68	300 000,00		
	Chapitre 023	8 291 842,00		
TOTAL		17 031 617,23	TOTAL	18 169 388,54
RECETTES	Chapitre 78	255 000,00	Chapitre 13	2 841 866,00
	Chapitre 002	16 776 617,23	Chapitre 16	544 306,00
			Chapitre 10	462 359,56
			Chapitre 021	8 291 842,00
			Chapitre 001	6 029 014,98
TOTAL		17 031 617,23	TOTAL	18 169 388,54

Régie Rouen Normandie Création	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	Chapitre 011	568 210,00	Chapitre 20	2 919,96
	Chapitre 023	109 000,00	Chapitre 21	11 789,91
			Chapitre 23	331 509,66
TOTAL		677 210,00	TOTAL	346 219,53
RECETTES	Chapitre 74	273 846,17	Chapitre 10	235 726,54
	Chapitre 002	403 363,83	Chapitre 021	109 000,00
			Chapitre 001	1 492,99
TOTAL		677 210,00	TOTAL	346 219,53

Régie publique énergie calorifique	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	Chapitre 011	31 000,00	Chapitre 20	-50 842,81
	Chapitre 67	5 000,00	Chapitre 21	14 631,00
	Chapitre 023	2 817 116,44	Chapitre 23	2 138 514,63
			Chapitre 001	1 116 592,23
TOTAL		2 853 116,44	TOTAL	3 218 895,05
RECETTES	Chapitre 002	2 853 116,44	Chapitre 13	-30 000,00
			Chapitre 16	-992 485,44
			Chapitre 10	1 424 264,05
			Chapitre 021	2 817 116,44
TOTAL		2 853 116,44	TOTAL	3 218 895,05

Il est procédé au vote à 21h53.

Décide (Contre : 9 voix, Abstention : 19 voix, M. DEMAZURE ne prend pas part au vote) :

- d'adopter, chapitre par chapitre, le présent budget supplémentaire,

et

- d'approuver les ajustements de crédits liés au recalage des AP/CP (Autorisations de programmes / Crédits de paiement).

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

LE PRÉSIDENT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

RÉUNION DU CONSEIL DU 4 JUILLET 2022 À 18H00

Sur convocation du 24 juin et du 28 juin 2022

Etaient présents :

M. AMICE (Saint-Pierre-de-Manneville), M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme ARGENTIN (Rouen), Mme ATINAULT (Rouen), M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel), M. BIGOT (Petit-Couronne), Mme BIVILLE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOTTE (Oissel), Mme BOULANGER (Canteleu), M. BREUGNOT (Gouy), M. BUREL (Canteleu), M. CAILLOT (Elbeuf), Mme CARON Marine (Rouen) à partir de 19h20, M. CHAUVIN (Saint-Martin-de-Boscherville), Mme COGNETTA (Sotteville-lès-Rouen), M. COUPARD LA DROITTE (Rouen) à partir de 18h12, Mme DE CINTRE (Rouen), M. DEHAIL (Saint-Aubin-Celloville) à partir de 18h18, M. DELALANDRE Jean (Duclair), M. DELAUNAY (Saint-Jacques-sur-Darnétal), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel), Mme DUTARTE (Rouen) à partir de 18h39, Mme EL KHILI (Rouen), M. EZABORI (Grand-Quevilly), Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) jusqu'à 22h01, Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GRELAUD (Bonsecours) à partir de 18h10 et jusqu'à 20h20, M. GRISEL (Boos) jusqu'à 20h20, Mme GROULT (Darnétal) jusqu'à 21h28, M. GUILBERT (Franqueville-Saint-Pierre), Mme HEROUIN LEAUTEY (Rouen) à partir de 19h29, M. HOUBRON (Bihorel), M. JOUENNE (Sahurs), M. LABBE (Rouen) jusqu'à 19h09, M. LAMIRAY (Maromme) jusqu'à 19h06, Mme LAMOTTE (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. LANGLOIS (Amfreville-la-Mivoie), M. LECERF (Darnétal) à partir de 18h13 et jusqu'à 20h20, M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville), M. LE GOFF (Moulineaux), Mme LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges), Mme LESAGE (Grand-Couronne) à partir de 18h12, Mme MABILLE (Bois-Guillaume) à partir de 18h26, Mme MALLEVILLE (Rouen), Mme MAMERI (Rouen), Mme MANSOURI (Rouen), M. MARCHANI (Rouen), M. MARCHE (Cléon) à partir de 18h30 et jusqu'à 22h02, M. MARTOT (Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MAUGER (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. MAYER-ROSSIGNOL (Rouen), M. MERABET (Elbeuf), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) jusqu'à 21h55, Mme MEYER (Caudebec-lès-Elbeuf), jusqu'à 21h26, Mme MULOT (Notre-Dame-de-Bondeville), M. NAIZET (Rouen), M. NOUALI (Petit-Quevilly), M. PELTIER (Isneauville) à partir de 18h14, M. PEREZ (Bois-Guillaume), M. PONTY (Berville-sur-Seine), Mme RAVACHE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme RENOU (Sotteville-lès-Rouen), M. RIGAUD (Petit-Quevilly), Mme RODRIGUEZ (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. ROULY (Grand-Quevilly), M. ROUSSEAU (Bardouville), M. ROUSSEL (Hautot-sur-Seine), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), Mme SERAIT (Elbeuf) à partir de 18h07, M. SORET (Rouen), M. PRIMONT (Rouen), Mme TOCQUEVILLE (Maromme), M. VERNIER (Sotteville-lès-Rouen), M. VION (Mont-Saint-Aignan) à partir de 18h23, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) jusqu'à 19h06

M. BOUVET supplée M. MENG (La Bouille)
Mme BERTHEOL supplée M. MERLIN (Saint-Martin-du-Vivier) jusqu'à 21h29
M. GESLIN supplée Mme MEZRAR (Saint-Pierre-lès-Elbeuf)

Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme BERNAY (Malaunay) pouvoir à M. MERABET, Mme BONA (Ymare) pouvoir à M. Jean DELALANDRE, Mme BOUCQUIAUX (Saint-Léger-du-Bourg-Denis) pouvoir à M. CHAUVIN, Mme BOURGET (Houpeville) pouvoir à Mme BOULANGER, M. CALLAIS (Le Trait) pouvoir à Mme LAMOTTE, Mme CARON Marie (Canteleu) pouvoir à M. MARTOT, Mme CARON Marine (Rouen) pouvoir à M. BONNATERRE jusqu'à 19h20, Mme CERCEL (Tourville-la-Rivière) pouvoir à Mme SERAIT jusqu'à 18h07, Mme CHABERT-DUKEN (Mont-Saint-Aignan) pouvoir à Mme FLAVIGNY, M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux) pouvoir à M. GAMBIER jusqu'à 22h01, Mme DECHAMPS (Yville-sur-Seine) pouvoir à M. PONTY, M. DELALANDRE Julien (Jumièges) pouvoir à M. MAUGER, M. DELAPORTE (Val-de-la-Haye) pouvoir à M. LAMIRAY jusqu'à 19h06 et pouvoir à Mme TOCQUEVILLE à partir de 19h06, Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen) pouvoir à M. GAMBIER jusqu'à 22h01, Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) pouvoir à M. ROULY, M. DUCHESNE (Orival) pouvoir à M. CAILLOT, M. DUFLOS (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen) pouvoir à M. LECOUTEUX, Mme DUTARTE (Rouen) pouvoir à Mme DE CINTRE jusqu'à 18h39, Mme FERON (Grand-Quevilly) pouvoir à M. MARUT, M. GRELAUD (Bonsecours) pouvoir à M. BONNATERRE jusqu'à 18h10 et à partir de 20h20, M. GRENIER (Le Houlme) pouvoir à Mme RAVACHE, M. HIS (Saint-Paër) pouvoir à M. AMICE, M. HUE (Quévreville-la-Poterie) pouvoir à M. GUILBERT, M. JAOUEN (La Londe) pouvoir à M. LEGOFF, M. LABBE (Rouen) pouvoir à Mme RODRIGUEZ à partir de 19h09, M. LAMIRAY (Maromme) pouvoir à Mme TOCQUEVILLE à partir de 19h06, M. LECERF (Darnétal) pouvoir à Mme GROULT jusqu'à 18h13 et à partir de 20h20 et jusqu'à 21h28, Mme LESCONNEC (Rouen) pouvoir à M. VERNIER, M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen) pouvoir à M. BARON, M. MARCHE (Cléon) pouvoir à M. MERABET jusqu'à 18h30 et à partir de 22h02, M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) pouvoir à M. CHAUVIN, Mme MEYER (Caudebec-lès-Elbeuf) pouvoir à M. Jean DELALANDRE à partir de 21h26, M. de MONCHALIN (Rouen) pouvoir à Mme MALLEVILLE, Mme MOTTE (Petit-Quevilly) pouvoir à Mme BOTTE, M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray) pouvoir à M. LE COUSIN, Mme NICQ-CROIZAT (Mont-Saint-Aignan) pouvoir à Mme BIVILLE, Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen) pouvoir à Mme RENOU, M. RAOULT (Grand-Couronne) pouvoir à Mme LESAGE à partir de 18h12, M. SOW (Rouen) pouvoir à M. NAISET, Mme THIBAUDEAU (Epinay-sur-Duclair) pouvoir à M. LEFEBVRE, M. TIMMERMAN (Sotteville-lès-Rouen) pouvoir à Mme SANTO, M. VENNIN (Le Mesnil-Esnard) pouvoir à M. BONNATERRE, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) pouvoir à M. BARRE à partir de 19h06

Etaient absents :

M. BEREGOVOY (Rouen)
Mme CERCEL (Tourville-la-Rivière) jusqu'à 18h07

M. COUPARD LA DROITTE (Rouen) jusqu'à 18h12
M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux) à partir de 22h01
M. DEHAIL (Saint-Aubin-Celloville) jusqu'à 18h18
Mme DEL SOLE (Yainville)
Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen) à partir de 22h01
M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) à partir de 22h01
M. GRISEL (Boos) à partir de 20h20
Mme GROULT (Darnétal) à partir de 21h28
Mme HARAUX (Montmain)
Mme HEROUIN LEAUTEY (Rouen) jusqu'à 19h29
M. LECERF (Darnétal) à partir de 21h28
Mme LESAGE (Grand-Couronne) jusqu'à 18h12
Mme MABILLE (Bois-Guillaume) jusqu'à 18h26
M. MERLIN (Saint-Martin-du-Vivier) à partir de 21h29
M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) à partir de 21h55
M. MOREAU (Rouen)
M. PELTIER (Isneauville) jusqu'à 18h14
M. PETIT (Quevillon)
M. RAOULT (Grand-Couronne) jusqu'à 18h12
M. ROYER (Hénouville)
Mme SERAIT (Elbeuf) jusqu'à 18h07
Mme SLIMANI (Rouen)
M. VION (Mont-Saint-Aignan) jusqu'à 18h23